

Association Le Père Aussi

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DIJON ...

Affaire M..../M.... - Audience du 17 octobre 2002

En s'attaquant vivement au Papy Rebelle et à notre site Internet, Maître PASCAUD s'est complètement trompé de cible. A-t-il mélangé des dossiers ?...

Toutefois si cette diversion lui a permis d'alimenter la très grande partie de son intervention, elle n'a cependant rien apporté de concret qui puisse étayer sérieusement le dossier traité ce jour là.

Non ! Monsieur PASCAUD ! Le Papy Rebelle ne "rodait" pas dans les couloirs du tribunal. Il y était venu, comme tout un chacun, assister à une Audience Correctionnelle Publique ! Etait il bien honnête d'employer un terme à connotation hautement péjorative ? Le droit à la parole a quand même ses limites !...

Votre intervention agressive, appuyée sur des contre-vérités évidentes, démontre que notre combat pour la reconnaissance des droits des citoyens et une justice impartiale **dérange**.

Non ! Monsieur PASCAUD !, nous n'avons jamais dit que le médecin "X", l'avocat "Y", le juge "Z" étaient tous pourris. Vous avez cité des noms, vous avez dit "pourris", cela relève de votre seule appréciation et responsabilité !

Nous, nous relatons des faits précis, des expertises, des décisions et sur quels éléments elles sont basées... Preuves à l'appui de ce que nous avançons.

Ne vous en déplaise, nous n'avons nullement l'intention de sortir d'une stricte légalité.

Nous allons continuer à relater - **sans critiquer ni commenter** - les accusations, les jugements, les circonstances et poser les bonnes questions.

Avec Internet, nous ne sommes plus muselés. Nous ne laisserons plus dire et faire n'importe quoi sans réagir. Il faudra vous y faire !

En ce qui concerne le dossier traité ce jour, il aurait été préférable que Monsieur "...." (témoin d'une hypothétique agression) soit cité devant le Tribunal afin d'y déposer SOUS SERMENT. Peut-être cela aurait il permis de discerner la vérité dans ses différentes versions des faits ?... Ce qui aurait

Association Le Père Aussi

grandement facilité la tâche du tribunal... Mais peut-être l'accusation n'a-t-elle pas voulu prendre ce risque ?...

Jugement en délibéré pour le 24 novembre 2002.

En tout état de cause, la lutte continue. Il n'existe aucun exemple dans l'histoire des hommes ou un NOBLE COMBAT n'ait fini par triompher de la tyrannie et de l'asservissement

